



C2010-Direction générale des services VGP-Direction des finances VGP

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N°dB.2025.047

Séance du 15 octobre 2025

Cession d'un véhicule particulier par une vente aux enchères organisée par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales

Date de la convocation : 5 octobre 2025

Date d'affichage : 16 octobre 2025

Nombre de membres du Bureau : 18

Nombre de membres présents : 12

PRESIDENT : M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Richard RIVAUD, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, M. Arnaud HOURDIN, M. Luc WATTELLE, Mme Caroline DOUCERAIN, M. François DE MAZIERES, Mme Vanessa AUROY, M. Patrice BERQUET, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Stéphane GRASSET, M. Jacques ALEXIS, M. Olivier DELAPORTE.

Absents excusés:

M. Philippe BENASSAYA, M. Olivier LEBRUN, M. Marc TOURELLE, M. Pascal THEVENOT, Mme Sonia BRAU, M. Richard DELEPIERRE.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération n°D.2022.02.04 du Conseil communautaire du 15 février 2022, portant délégations de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget principal, chapitre 77 : « produits exceptionnels », nature 775 : « Produits des cessions d'immobilisation », fonction 7212 : « collecte et traitement des déchets ».

Contexte

La Communauté d'agglomération a acquis en 2013 un véhicule particulier pour le transport des agents et du matériel du Conservatoire à rayonnement régional et de la direction du cycle des déchets : un Kangoo à 7 places.

L'Agglo souhaite céder cette voiture et la remplacer par un véhicule utilitaire électrique : un Jumpy de la marque Citroën.

Le véhicule sera mis aux enchères par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales via le site <https://encheres-domaine.gouv.fr/>

La vente aux enchères devrait avoir lieu du 14 au 18 novembre 2025.

L'acheteur effectuera son paiement au Commissaire des ventes au plus tard le 8^{ème} jour suivant la vente. Le produit de la vente sera reversé à Versailles Grand Parc dans un délai de 3 semaines par

virement sur le compte auprès du Service de Gestion Comptable. L'acheteur viendra récupérer le véhicule à Versailles avec une attestation de paiement délivrée par le Commissaire des ventes. En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Bureau communautaire.

DECIDE :

- 1) de céder le véhicule suivant dans le cadre d'une vente aux enchères organisée par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales :

N° immobilisation	Libellé	Valeur brute en 2013	Amortissements au 01/01/2025	Valeur nette comptable au 01/01/2025
20667	CX-934-GK KANGOO 7P	14 318,06 €	14 318,06 €	0,00 €

- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Nombre de pouvoirs : 0

Le projet de décision mis au voix est adopté à l'unanimité absolue des suffrages exprimés .

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.